AED VIE SCOLAIRE : VERS L'ACCÈS AU CDI, PRIME REP ET REP+

Ce mardi 31 mai 2022, lors de la concertation préalable au CTMEN du 8 juin (Comité Technique du Ministère de l'Education Nationale), le Sgen-CFDT est intervenu auprès de la DGRH au sujet du décret permettant la CDIsation des AED.

Suite à un courrier début mai puis à une relance, il y a quelques jours, directement auprès du ministre lors d'une rencontre bilatérale, **la DGRH a répondu au Sgen-CFDT qu'un arbitrage politique, technique et financier était en cours et soumis au nouveau cabinet du Ministre de l'Education Nationale.**

Le décret sera bien examiné au cours de l'un des prochains CTMEN en juin ou juillet.

Pour autant, des modalités statutaires sont en cours de finalisation pour permettre la CDIsation avant le 31 août prochain.

Le Sgen-CFDT a réitéré la nécessité impérieuse de communiquer aux établissements la possibilité de cédéisation dès maintenant car les recrutements des équipes de vie scolaire sont en cours de finalisation pour la prochaine rentrée scolaire.

Par ailleurs, le décret concernant le versement de l'indemnité REP et REP+ pour les AED, qui aura également des impacts budgétaires tout comme la cédéisation, est lui aussi en cours d'écriture pour une application financière concrète.

Il serait dommageable de "perdre" des personnels AED compétents souhaitant bénéficier d'un CDI.

Le Sgen-CFDT demande la promulgation sans délai du décret d'application permettant la "Cédéisation" des Assistants d'Éducation (AED).

Signez la pétition en ligne en flashant ce QRcode

Ne pas jeter sur la voie publique **Fédération des Sgen-CFDT – contact@sgen.cfdt.fr**

Le Sgen-CFDT demande la promulgation sans délai du décret d'application permettant la "Cédéisation" des Assistants d'Éducation (AED).